

# LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Pluviôse, an VIII.



*Situation favorable de l'isle de Malte. — Cherté excessive du pain en Angleterre. — Tremblement de terre dans le Pérou. — Conclusion de la paix avec les chefs des insurgés de la Vendée. — Proclamation du général Brune aux habitans des départemens de l'Ouest. — Extrait de l'ordre de l'armée de l'Ouest. — Détails sur l'établissement de la banque de France. — Notice sur le général Championnet. — Nouvelles diverses,*

*Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.*

*Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.*

## ITALIE.

*De Naples, le 18 décembre (27 frimaire).*

Les dernières lettres arrivées ici de Palerme, nous apprennent que la situation de Malte est loin d'être aussi critique qu'on l'avoit dit. D'après les dépêches même du chef d'escadre portugais, marquis de Nizza, qui commande le blocus, la garnison française a été ravitaillée par 14 bâtimens qui s'y sont glissés au commencement de l'hiver. Mais ceux des habitans de la ville que le général Vaubois en avoit fait sortir, & ceux de l'isle, manquoient de vivres & de munitions de guerre. On demandoit d'y faire promptement passer des comestibles, de la poudre & des troupes fournies de grosse artillerie. Sa majesté sicilienne étoit résolue de pourvoir incessamment à ces différens besoins.

*De Rome, le 28 décembre (7 nivôse).*

Tous les malades français qui étoient restés ici, étant entièrement rétablis, viennent de partir pour Civita-Vecchia, où ils seront embarqués pour la France.

Nous attendons la décision du gouvernement français sur les demandes qui lui ont été faites de permettre que le corps de feu Pie VI fût transporté à Rome, pour être déposé dans le caveau de la chapelle de Saint-Pierre.

## ALLEMAGNE.

*De Munich, le 12 janvier (22 nivôse).*

La gazette de cette ville annonce aujourd'hui que toutes les lettres des états héréditaires s'accordent unanimement sur le retour des Russes vers le Rhin, & sur un nombreux renfort de la même nation à l'ouverture de la campagne prochaine.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 23 janvier, (15 nivôse).*

M. Pitt a réussi auprès des directeurs & associés de la banque. Pour prix du renouvellement de la chartre, la

banque lui fait une avance de 5 millions sterling (72 millions de France).

Le pain se vend ici, en ce moment, près de 40 centimes la livre. Le conseil de la commune a résolu que pendant que dureroit la disette actuelle, il ne seroit fait à Londres qu'une seule espèce de pain. Il doit y entrer près des trois quarts de froment, & il ne sera retiré que la partie la plus grossière du son.

La flotte qui vient d'entrer aux ordres de l'amiral Gardner, est composée des vaisseaux suivans : la *Ville de Paris*, le *Royal Souverain*, de 100 ; le *Barfleur*, le *Formidable* & le *Saint-George*, de 98 ; le *Namur*, de 90 ; l'*Ajax* & le *Gibraltar*, de 80 ; le *Mars*, le *Capitaine*, l'*Edgar*, le *Warrior*, le *Renom* & la *Désance*, de 74 ; le *Prince Frédéric* & le *Répulse*, de 64.

Outre quatre frégates, il y avoit à Torbay le *Magnifique* de 74 canons ; & le *César*, de 80.

Cette escadre fera partie de la grande flotte de la Manche, qui a ordre de mettre en mer sans retard.

On nous mande de Lisbonne que la ville de Truxillo, une des plus riches du Pérou, a éprouvé un tremblement de terre qui a détruit plus de 70 maisons, sans compter les édifices publics. Cent vingt personnes ont été ensevelies sous les ruines, & près de la moitié de ce nombre blessées mortellement.

## RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Berne, le 15 janvier (25 nivôse).*

Les ex-directeurs Laharpe & Secretan sont encore dans cette commune. Ils ne la quitteront pas avant d'avoir présenté leur justification aux conseils. On prétend qu'ils veulent même se présenter à la barre du grand-conseil, & y plaider leur cause avec courage.

Dans la séance du directoire du 7, quelques heures avant la chute des citoyens Laharpe, Secretan & Oberlin, le président Dolder fit la motion de présenter aux conseils la démission du directoire. Secretan paroissoit assez disposé à cette démarche ; mais Laharpe s'y opposa avec véhémence, & n'eut pas de peine à entraîner la majorité.

Des lettres de Lemman donnent des renseignemens sur un projet formé par quelques hommes du pays, & tendant à réunir ce canton à la France. On recherche ceux qui mettent en avant un projet dont l'excellente composition du gouvernement de France leur garantit la non réussite.

L'immense majorité du peuple helvétique se réjouit de la

révolution du 7 janvier. De nombreuses adresses envoyées au corps législatif lui portent l'expression de la reconnaissance nationale pour sa conduite ferme & énergique dans cette journée.

#### REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 16 janvier (26 nivôse).*

Le citoyen Sémonville, nouveau ministre plénipotentiaire de la république française près la république batave, vient d'arriver ici. Le citoyen Marivaux, successeur du citoyen Champigny-Aubin, l'accompagnait, ainsi que sa belle-fille, veuve du général Joubert. Desforgues partira incessamment pour Paris.

On mande de Cologne que le général français Sennig, a été arrêté comme prévenu de malversations.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*D'Avignon, le 20 nivôse.*

Les brigands du Haut-Comtat s'étoient établis en maîtres à Suze. Le 14, les républicains des communes environnantes les ont mis en fuite. Une expédition semblable a eu lieu dans le canton de Cucuron.

*De Port-Briex, le 21 nivôse.*

Les chefs des chouans ont défendu aux prêtres de célébrer le culte, avant le rétablissement de leurs évêques & de ce qu'ils appellent *le légitime souverain*. Leur parti est maître de plus des trois quarts du département. Il ne leur manque ni hommes, ni armes, ni approvisionnemens.

*De Rennes, le 19 nivôse.*

Les chouans continuent de recruter des hommes & d'enlever des munitions de toute espèce.

Les lettres de Redon, du 14, annoncent encore plusieurs voiles anglaises en vue, & des versemens fréquens d'hommes, d'armes & de munitions sur les côtes du Morbihan.

Du 22. — On présume que la résistance momentanée que les chouans ont opposée aux 3,000 hommes de la 2<sup>e</sup> demi-brigade, n'avoit pour objet que de gagner du tems pour mettre en sûreté les enlevemens de grains qu'ils ont faits dans ce canton & qu'ils ont envoyés dans le Morbihan, & les versemens d'armes, de munitions & d'hommes, achevés le 19 par les bâtimens anglais qui n'ont pas quitté les côtes.

Le 29, les républicains les ont empêchés d'enlever quelques barques chargées de grains. Ils leur ont tué trois hommes & en ont blessé cinq.

*De Vendôme, le 28 nivôse.*

Le bruit se répand que 6 mille brigands ont été tués ou faits prisonniers dans une affaire qui auroit duré six heures, près du Mans. Cet heureux événement se confirmera sans doute bientôt.

#### ARMÉE DE L'OUEST.

An quartier-général d'Angers, le 30 nivôse an 8.

*Brune, général en chef, au ministre de la guerre.*

Je prends aujourd'hui le commandement de l'armée. Le général Hédouville consent à être mon lieutenant; il a le commandement de la gauche. Je me rends dans le Morbihan. L'estimable général Hédouville a pacifié la Vendée: il ne nous reste plus qu'à trouver les chouans dociles.

*Signé, BRUNE.*

Angers, le 29 nivôse an 8.

*Le général de division, lieutenant du général en chef, au ministre de la guerre.*

Citoyen ministre, le général en chef Brune m'a autorisé à vous

envoyer le citoyen Poultré, mon aide-de-camp; pour vous annoncer que la paix a été acceptée hier, avec reconnaissance, par tous les chefs des insurgés de la Vendée, à Montfaucon. Ils ont pris de suite les mesures nécessaires pour que le licenciement entier & absolu des chouans soit effectué le 1<sup>er</sup> pluviôse.

Il est probable que cet exemple va être suivi par Chatillon & par Bourmont, ce qui nous facilitera les moyens de soumettre plus promptement Georges & Frotté, & de rétablir la tranquillité dans cette portion de la république, qui en a le plus grand besoin pour réparer les malheurs qu'elle a essayés depuis la révolution.

Cette tranquillité ne peut être rétablie d'une manière solide, qu'avec le tems & par une suite de mesures sages & protectrices.

Le général Brune me laisse ici pour suivre tout ce qui a rapport à la pacification, en me conformant aux instructions que nous avons reçues.

Je vais parcourir les départemens pacifiés pour y faire sentir aux habitans des campagnes, combien le gouvernement mérite leur confiance par la justice & la bienfaisance qui signalent tous ses actes.

Aussi-tôt que j'aurai reçu des nouvelles de la droite de la Loire, je vous en rendrai compte. J'ai l'espoir d'apprendre demain la submission de Châtillon, dont les bandes sont répandues dans la Haute-Bretagne et le Bas-Anjou.

Salut et respect,

T. HÉDOUVILLE.

*Bernier, au général Hédouville.*

18 janvier 1800.

Général, vos vœux et les miens sont remplis. Aujourd'hui, à deux heures, la paix a été acceptée avec reconnaissance à Montfaucon, par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire.

La rive droite va sans doute imiter cet exemple, & Polivier de la paix remplacera sur les deux rives les tristes cyprès que la guerre eût fait croître.

Je charge MM. de Baurellier, Dubouchet & Renou de vous porter cette heureuse nouvelle; je les recommande à la bienfaisance du gouvernement & à la vôtre. Inscrits fausement sur la liste fatale de 1793, ils se sont vus dépouillés de leurs biens; ils ont fait ce sacrifice à la nécessité des circonstances & n'en ont pas moins désiré la paix; ils ont même fait, pour la procurer, toutes les démarches que le zèle le plus ardent pouvoit dicter. Puissent-ils en recevoir la récompense! ils la trouveront dans un acte de justice, leur radiation. Général, votre cœur la desire, le gouvernement vous y autorise, daignez prononcer.

Cette paix est votre ouvrage; maintenez-la, général, par la justice & la bienfaisance. Votre gloire & votre bonheur y sont attachés. Je ferai, pour remplir vos vœux salutaires, tout ce qui dépendra de moi: la sagesse le commande; l'humanité le veut. Il est dans mon caractère de seconder tout ce qui peut contribuer au bonheur des hommes. Telles sont mes intentions; vous les connoissez; je ne sais pas varier. Mon cœur est tout entier au pays que j'habite, & sa félicité est le premier de mes vœux.

*Signé, BERNIER.*

*Le général Brune, conseiller d'état, aux habitans des départemens de l'Ouest.*

Au quartier-général d'Angers, le 29 nivôse, an 8.

Citoyens, les agens de l'Angleterre, unis à des brigands, soulèvent les habitans des campagnes & préparent le plus terrible des fléaux, la guerre civile. Sans doute les passions & l'ignorance ont grossi leurs rassemblemens; mais les intentions paternelles du gouvernement, son amour pour les droits des citoyens, la sûreté des propriétés & la liberté de conscience ont été assez manifestés pour qu'il ne reste plus de doute dans les esprits. Que l'ordre & la tranquillité renaissent dans vos malheureuses contrées. Posez les armes, infortunés citoyens; quittez ces marques de révolte; redevenez français, la patrie vous l'ordonne. Mais si, sourds à sa voix, vous vous opiniâtrez dans vos coupables projets, je ne suis plus que le ministre rigoureux des loix de la guerre: vous en sentirez tout le poids. A mes yeux, les citoyens qui ne seconderont pas le gouvernement, seront ses ennemis. Il est tems de finir cette lutte scandaleuse d'un petit nombre contre tous. Le gouvernement le veut, les opprimés l'exigent & la république l'ordonne.

*Signé, BRUNE.*

*Extrait d'un ordre général du 30 nivôse, an 8.*

Camarades, je retrouve parmi vous les mêmes braves avec lesquels j'ai combattu souvent. Bientôt nos succès auront rendu la paix à la patrie, & déjà le général en chef Hédouville nous les a préparés. Il consent à les terminer en

acceptant avec une cordialité vraiment militaire le p<sup>o</sup>ste d'un des lieutenans de l'armée où, sous Hoche, il acquit tant de gloire. Il a tout tenté pour seconder les intentions paternelles des peres de la patrie.

Les crédules campagnards, égarés par les perfides qui, sous prétexte de les protéger, les avilissent & les pillent, s'empresseront, sans doute, de reconnoître leur fatale erreur, & trouveront un gouvernement qui pardonne : mais ceux qui, fidèles agens de l'Angleterre, ne poseront pas les armes, sont à nos yeux des Anglais ou des traîtres à la patrie.

Il est, sans doute, pénible de tirer le glaive contre des Français ; mais eux-mêmes renoncent à leur patrie ; eux-mêmes prennent les armes contre elle ; & c'est pour notre pays & la liberté que nous allons combattre : bientôt le pardon ou la force vous auront fait triompher.

Je vous recommande d'observer une discipline exacte. Je donne ordre de pourvoir, par les moyens les plus réguliers, à la subsistance, chaussure & solde des troupes.

Je défends à tout autre que lui ou ses délégués immédiats de frapper des réquisitions de fonds ; & dans tous les cas, elles devront être approuvées & signées par moi.

Lorsque le hasard des marches forcera de vivre chez l'habitant, les chefs des colonnes répondront personnellement de tout excès commis.

Les ordres déjà donnés, par mon estimable prédécesseur, continueront d'être suivis.

Le général de division Debelle est un des lieutenans de l'armée.

*Le général en chef, BRUNE.*

*De Strasbourg, le 28 nivôse.*

Depuis deux jours, le pont de bateaux est rétabli près de Kell, & par-là, la communication entre les deux rives du Rhin. Tout est d'ailleurs fort tranquille ; depuis près d'un mois, on n'a pas tiré un coup de fusil. Nos avant-postes & ceux des Autrichiens vivent ensemble dans la plus grande harmonie. Les uns vont à Neumuhl, & les autres à Suntheim pour boire ensemble. Les officiers des deux nations se voient aussi quelquefois, & se traitent avec les plus grands égards.

Nos magasins à Kell sont bien garnis ; mais nos manquons de bois. Nos troupes en tirent cependant des forêts, entre Suntheim & Marlen, & entre Kell & Korck.

La commune de Suntheim a envoyé une députation au général Moreau, pour le prier de diminuer le nombre de troupes qui se trouvent dans cette petite ville. Moreau a fait sur-le-champ retirer une partie de ces troupes.

On croit toujours que le général Moreau passera le Rhin avec une partie de son armée, vers la fin de ce mois. On espere qu'il pourra, sans beaucoup de résistance, pénétrer en Souabe. Dix bataillons sont arrivés hier dans notre ville ; ils viennent du côté de Mayence. On ignore encore où ils vont.

La maladie épidémique continue à emporter ici beaucoup de monde. On n'est pas d'accord sur ses causes ni sur les remèdes.

La communication entre Francfort & Mayence vient d'être interrompue par ordre du prince Charles.

*De Paris, le 2 pluviôse.*

Une feuille à-peu-près officielle rend compte en ces termes d'un fait dont on a beaucoup parlé hier, qui est presque oublié aujourd'hui, & qui n'aura probablement pas eu le succès qu'on en attendoit :

« Il étoit passé par la tête d'un individu, probablement

» en démence, de célébrer le 21 janvier. Il avoit placé hier  
» matin un drapeau de velours noir près la Magdelaine, sur  
» les boulevards, avec une croix de satin blanc, sur la-  
» quelle étoit cette inscription : *Victimes de la révolution,*  
» *venez, avec les freres de Louis XVI, déposer ici vos*  
» *vengeances.* Dans le milieu une fleur-de-lys, & au-dessus :  
» *vive Louis XVIII!* Ce monument de l'extravagance n'a  
» pas été long-tems exposé au mépris du public : les pre-  
» miers passans en ont fait justice ».

Ce drapeau a été trouvé vers huit heures du matin ; il avoit trois metres de hauteur sur deux metres 25 centimetres de largeur. Aux quatre coins du drap mortuaire, on avoit appliqué le testament de Louis XVI, tel qu'il a été connu dans le temps, et certifié conforme par *Charles Philippe, avec la date de Londres, le 1<sup>er</sup> janvier 1800.*

Le même testament avoit été placardé sur les piliers du temple (ci-devant Saint-Méry).

Ce qui semble prouver que ce n'étoit-là qu'une mauvaise répétition des comédies souvent jouées par les différens partis qui se les attribuent les uns aux autres, c'est que nul symptôme d'agitation n'a été aperçu dans aucun quartier de Paris. Du reste, le juge de paix de la division de la place Vendôme est saisi du drap mortuaire & des placards.

— *La banque de France* va être incessamment en activité. Les administrateurs seront, dit-on, au nombre de 15. Les premiers barquiers de Paris sont à la tête de cet établissement. Son capital sera de 50 millions, monnoie métallique, divisés en 50,000 actions ; elle escomptera les lettres-de-change & billets à ordre, se chargera des recouvremens, recevra en compte courans tous les dépôts & consignations, émettra des billets payables au porteur, ouvrira une caisse de placement & d'épargne dont elle paiera les intérêts.

La banque s'interdit toute especé de commerce autre que celui des matieres d'or & d'argent ; elle refuse d'escompter, 1<sup>o</sup>. les effets dérivant d'opérations qui paroitraient contraires à la sûreté de la république ; 2<sup>o</sup>. les effets qui résulteroient du commerce interlope ; 3<sup>o</sup>. les effets dont l'origine seroit suspectée d'être de mauvaise foi ; 4<sup>o</sup>. les effets créés collusoirement entre les signataires sans cause ni valeur réelle.

— Le citoyen Doumerg, récemment arrivé d'Oleron, est nommé commissaire du gouvernement près de l'administration des vivres de l'intérieur. C'est un des hommes les plus habiles & les plus éclairés dans cette partie.

— Le général Vimeux est remplacé par le général Sahu-guet dans le commandement de la division militaire de Tours.

Le général Jomard est nommé commandant à Marseille ; & le général Piston, à Clermont.

— Le citoyen Gaspard, ancien aide-de-camp du général Ferrand, est remis en activité de service, en qualité d'ad-judant-général ; il sera, dit-on, employé dans la quinzieme division militaire.

— La police déclare que l'affaire de l'imprimeur Dau-doussset, enfermé depuis 28 mois au Temple, ne la concerne pas. C'est en vertu de mandats judiciaires qu'il est détenu. Il est difficile de concevoir comment une affaire quelconque peut trainer 28 mois.

— On dit qu'on ne conservera à Paris que les théâtres des Arts, de la République, de la rue Feydeau, du Vau-deville, & de la Montansier.

— On peut regarder la Vendée comme pacifiée. . . . .  
 Quel pas immense & rapide vers toutes les paix, vers tous les genres de prospérités ! . . .

— Le citoyen Louis Canisy & sa famille désavouent entièrement les détails publiés, il y a quelques jours, sur ce qui les concerne, & sur les traitemens qu'on a prétendu avoir été éprouvé par eux de la part des chouans. Plusieurs circonstances de ce récit étoient inexactes.

— Le courrier de la malle de Paris à Toulouse a été arrêté la nuit du 21 au 22 nivôse, près de Plassas, canton de Catus, par des brigands qui lui ont enlevé 4,000 fr., sans toucher à ses dépêches.

— Dans la nuit du 26, le courrier de la malle de Lyon à Strasbourg & le postillon, ont été assassinés par quatre individus qui voyageoient avec eux depuis Lyon. On a tout volé.

— Le vol des 500 mille francs destinés, pour l'armée d'Italie, est heureusement démenti, comme nous l'avions prévu. Le coche d'eau qui portoit cette somme étant à l'ancre, a en effet été attaqué le 17 nivôse, à une heure du matin, dans les environs de Montélimart, par cent brigands armés; mais le courage de l'escorte, & le tocsin sonné dans les communes voisines, ont fait fuir les assaillans, après une courte fusillade qui n'a blessé aucun républicain.

— Le général Massena a quitté Marseille le 22 nivôse, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie.

— Deux bâtimens français venant de l'Isle-de-France, sont arrivés à l'Orient en moins de trois mois. On assure que, d'après le rapport des passagers, le même esprit, celui de conservation & d'attachement à la France, regne toujours dans ces colonies. L'assemblée coloniale essaie de justifier les nouvelles déportations. Elle assure le gouvernement de son dévouement à la république. Mais ces isles ne sont plus, dit-on, dans le même état de prospérité; elles manquent de plusieurs objets nécessaires.

— Le célèbre musicien Cimarosa n'a point été décapité à Naples, comme on l'avoit dit. Il y travaille à de nouveaux opéras.

#### Notice sur le général Championnet.

La maladie de Championnet a duré 12 jours. Dans les huit premiers, elle ne paroissoit pas dangereuse. Le neuvième, une fièvre putride s'est déclarée, & il est mort à Nice, le 19 nivôse, au soir. Il étoit, depuis trois jours, dans un continuel délire; & cependant, il ne parloit que des besoins de ses freres d'armes, de ses devoirs militaires, & des intérêts de son pays. Il demandoit sans cesse où étoient les vaisseaux chargés de bled pour l'armée; s'ils arrivoient de Marseille; si on avoit envoyé de l'argent & des habits; si on payoit la solde des troupes; si on avoit battu les Autrichiens?

Il laisse à Valence, département de la Drôme, une niece âgée de 50 ans, & dont il étoit la seule espérance: « Elle mourra de douleur, disoit-il à ses amis; ménagez-lui la nouvelle de ma mort. Prenez soin de la consoler.

Championnet n'avoit que 37 ans; il a regretté de n'être pas mort comme Joubert: *Si du moins j'étois frappé sur le champ de bataille!* . . .

Un pressentiment secret s'étoit emparé de lui quand il tomba malade: *Partons de Nice, répétoit-il; cette ville me sera fatale.* Mais il avoit été obligé d'y attendre son successeur pour empêcher la désorganisation de l'armée.

L'armée a vivement ressenti la perte d'un général qui, dans la campagne de Rome & de Naples, l'avoit souvent conduite à la victoire.

Le département de la Drôme se prépare, dit-on, à élever un monument à Championnet. Ce monument sera placé à Valence, où son cœur doit être porté. On y réunira sur la même colonne les noms de tous les guerriers sortis du même département, & morts avec honneur: Point & Argot, en Italie; Bon, en Syrie; Nugues, à Aboukir.

Plusieurs des amis & des aides-de-camp de Championnet étoient aussi atteints de la maladie épidémique qui regne à Nice: on craint que quelques-uns n'y aient déjà succombé.

Pendant sa maladie, il avoit reçu du premier consul une lettre pleine d'expressions, d'estime & de reconnaissance. Il auroit voulu voir Bonaparte avant de mourir.

#### CORPS LÉGISLATIF.

Présidence du citoyen DUVAL ((de la Seine-Inférieure).

Séance du 2 pluviôse.

On fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

Le président annonce qu'il n'y a rien à l'ordre du jour.

La séance est levée et ajournée à demain pour procéder au premier scrutin d'élection pour le candidat à la place de membre du sénat conservateur.

Bourse du 2 pluviôse.

Amsterdam . . . . .	Tiers cons. . . . .	19 f. 38 c.
Idem courant . . . . .	Bons $\frac{2}{4}$ . . . . .	1 fr. 3 c.
Hamb. . . . .	Bons $\frac{3}{4}$ . . . . .	
Madrid . . . . .	Bons $\frac{1}{4}$ . . . . .	
Madrid effect. . . . .	Bons d'arrérage . . . . .	90 f.
Cadix . . . . .	Bons pour l'an 8, 66 f. 13 c.	
Gènes effect. . . . .	Or fin . . . . .	102 f. 50 c.
Livourne . . . . .	Ling. d'arg. . . . .	50 fr. 80 c.
Bâle . . . . .	Portugaise . . . . .	92 fr. 50 c.
Lausanne . . . . .	Piastre . . . . .	5 f. 20 c.
Lyon . . . . .	Quadruple . . . . .	79 f. 15 c.
Marseille . . . . .	Ducat d'Hol. . . . .	11 f. 25 c.
Bordeaux . . . . .	Guinée . . . . .	25 f.
Montpellier . . . . .	Souverain . . . . .	53 f. 50 c.
Rente provis. . . . .		10 fr. 75 c.

Esprit  $\frac{3}{5}$ , 360 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 270 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 300 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 5 fr. 10 c. — Coton des Isles, 5 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

*Réflexions sur la nécessité de clore la Liste des Emigrés*, par le citoyen Boudet, juriconsulte. Cet ouvrage se trouve à Paris, chez Rondonneau, au dépôt des loix, place du Caroussel. Prix, 25 cent., & 50 cent. franc de port.